

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



PADD débattu le 5 octobre 2023

PLUi arrêté le 28 novembre 2024

PLUi 2^{ème} arrêt le 20 mars 2025

PLUi approuvé le 26 février 2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

A handwritten signature in black ink, likely of the mayor or a representative of the community.



Un cadre apporté par le Code de l'urbanisme

Au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** traduit le projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Document synthétique, souple et accessible pour l'ensemble des citoyens, il fait apparaître les grandes orientations retenues pour l'aménagement du Pays du Saintois.

Conformément au Code de l'urbanisme, le PADD définit :

*« 1° **Les orientations générales des politiques** d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° **Les orientations générales** concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. ».

Un socle pour le PLUi

- Il exprime le **projet politique des élus en matière d'aménagement** du territoire métropolitain pour les **10 à 15 prochaines années** ;
- Un document **non technique**, synthétique et accessible à tous les citoyens ;
- Un socle pour le PLUi : le dispositif réglementaire du PLUi (règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation) **doit être cohérent avec lui** et permettre sa mise en œuvre.

Article L151-5 du Code de l'urbanisme :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune...

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain».

Le cadre du débat : un débat, et non un vote

- Un débat **non obligatoire** dans les conseils municipaux ;
- Un débat **portant sur les orientations générales du projet**, et non sur la forme du document ;
- Un PV / compte-rendu qui relate le débat, **sans vote ni validation** ;
- Un débat qui aura lieu aussi au sein du Conseil Communautaire, **en juin 2023**.

Article L153-12 du Code de l'urbanisme ::

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux **sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables** mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



PLU
PAYS DU SAINTOIS

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

SOMMAIRE

Un Pays du Saintois...

1/ Volontaire pour faire valoir les solidarités, gage du bien vivre ensemble

2/ Déterminé pour une identité rurale verte et partagée

3/ Engagé pour relever les défis de la transition



1

Volontaire pour faire valoir les solidarités, gage du bien vivre ensemble

Volontaire pour faire valoir les solidarités, gage du bien vivre ensemble

Orientation 1 : Promouvoir un cadre de vie attractif à travers une offre quotidienne (commerces, services à la population, ...) adaptée aux besoins de chacun

Orientation 2 : Miser sur le développement d'une économie de proximité pour dynamiser l'emploi local

Promouvoir un cadre de vie attractif à travers une offre quotidienne (commerces, services à la population, ...) adaptée aux besoins de chacun

Consolider l'offre résidentielle pour répondre aux besoins actuels et futurs

- Diversifier la taille des logements pour adapter le parc à l'évolution des modes de vie.
- Poursuivre la réponse aux besoins en logements des seniors en développant des produits spécifiques et en adaptant les logements au vieillissement :
 - *Proposer des logements intermédiaires pour les personnes âgées ;*
 - *Favoriser les opérations intergénérationnelles.*
- Développer l'offre locative sociale et garantir une répartition équilibrée à travers le Saintois.

Promouvoir un cadre de vie attractif à travers une offre quotidienne (commerces, services à la population, ...) adaptée aux besoins de chacun

Placer l'habitant au cœur des réflexions en améliorant son cadre de vie paysager

- Préserver et développer les espaces publics en s'appuyant sur l'opportunité des usoirs : travailler sur leur qualité, à travers des interventions socialement innovantes et respectueuses de l'environnement (végétalisation, apaisement de la circulation, aménagements urbains ludiques et pédagogiques, ...).
- Intégrer et mettre en valeur des espaces de respiration naturels et paysagers en cœur de village nécessaires au bon fonctionnement environnemental et écologique.



Promouvoir un cadre de vie attractif à travers une offre quotidienne (commerces, services à la population, ...) adaptée aux besoins de chacun

Maintenir et renforcer l'armature territoriale des services, garante d'un maillage équilibré du territoire

- Penser une offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs complémentaires aux territoires limitrophes :
 - *Envisager la création d'une nouvelle offre sportive intercommunale.*
- Poursuivre les actions en matière de garde collective des jeunes enfants, assurant une attractivité certaine auprès des jeunes familles.
- Renforcer le réseau des maisons de santé qui participe au bien vivre sur le territoire.
- Poursuivre les projets de développement de l'offre culturelle (cité des paysages, écoles de musique, « boîtes à lire », expositions, ...).



Promouvoir un cadre de vie attractif à travers une offre quotidienne (commerces, services à la population, ...) adaptée aux besoins de chacun

- Développer et appuyer sur le réseau associatif pour dynamiser les centres-bourgs et villages (mise à disposition des locaux, création d'espaces d'animation et de manifestation, ...).
- Accompagner le déploiement de la desserte numérique de l'ensemble des zones habitées et d'activités économiques du territoire (actuelles et futures) :
 - *Développer les e-services et le e-commerce pour (re)connecter le territoire et l'adapter aux pratiques émergentes.*



Promouvoir un cadre de vie attractif à travers une offre quotidienne (commerces, services à la population, ...) adaptée aux besoins de chacun

Réduire la dépendance à la voiture particulière pour la majorité des déplacements et favoriser l'émergence de modes alternatifs

- Accompagner la remise en service de la ligne 14 (Nancy-Mirecourt) et envisager un service de rabattement.
- Etendre l'offre de transport en commun, notamment à travers l'élargissement du service Mobilité Solidaire à d'autres publics.
- Proposer une offre alternative facilement accessible par tous :
 - *Localiser les aires de covoiturage dans les centres.*
 - *Permettre l'installation de bornes électriques pour anticiper l'évolution des mobilités.*
- Apaiser la circulation dans les centres-bourgs et villages.
- Adapter la politique du stationnement aux usages du quotidien :
 - *Rechercher des espaces de mutualisation permettant de limiter l'impact visuel peu qualitatif des aires de stationnement.*
- Connecter le territoire en aménageant des liaisons douces reliant les centres des communes.

Miser sur le développement d'une économie de proximité pour dynamiser l'emploi local

Conforter les initiatives génératrices d'emplois et valoriser les savoir-faire locaux

- Renforcer l'offre commerciale et artisanale existante, et tendre vers une reconquête commerciale des cœurs de bourg et des villages.
- Faciliter l'implantation d'activités dans les centralités.
- Adapter les locaux existants aux nouvelles formes d'emploi :
 - *Renforcer la mutualisation et la polyvalence des structures ;*
 - *Réserver des espaces pour soutenir les nouvelles formes de travail (tiers-lieux, espaces de coworking par exemple)*
 - *Mutualiser le stationnement résidentiel/entreprises artisanales locales.*
- Poursuivre le développement d'activités nomades ou éphémères :
 - *Soutenir le développement des marchés de producteurs ;*
 - *Encourager les initiatives commerciales alternatives pour maintenir une offre de première nécessité (camions ambulants, distributeurs, ...).*

Miser sur le développement d'une économie de proximité pour dynamiser l'emploi local

Pérenniser l'activité agricole et élargir les perspectives économiques liées à l'existant

- Accompagner la pérennisation d'activités agricoles plurielles :
 - *Assurer la protection du foncier et du potentiel agronomique en limitant mitage et étalement urbain ;*
 - *Veiller au maintien d'un cadre fonctionnel pour les exploitants (accès aux parcelles, préservation des sièges d'exploitation, prise en compte des besoins de circulation des engins agricoles, etc...) ;*
 - *Préserver la fonctionnalité des bâtiments agricoles tout en permettant son évolution.*



Miser sur le développement d'une économie de proximité pour dynamiser l'emploi local

- Soutenir la reconnaissance des produits locaux :
 - Imaginer un label « Produit du Saintois » ;
 - Valoriser la mirabelle comme valeur économique ;
 - Permettre l'expansion du réseau de distribution de proximité (marché, AMAP, La ruche qui dit oui...) ;
 - Privilégier les producteurs locaux pour fournir les cantines scolaires.
- Promouvoir l'activité agricole à travers le développement touristique :
 - Mettre en place des chemins agro-touristiques et améliorer la signalétique existante ;
 - Favoriser la découverte agricole à travers la diversification : vente de produits locaux, hébergement, ferme pédagogique,...



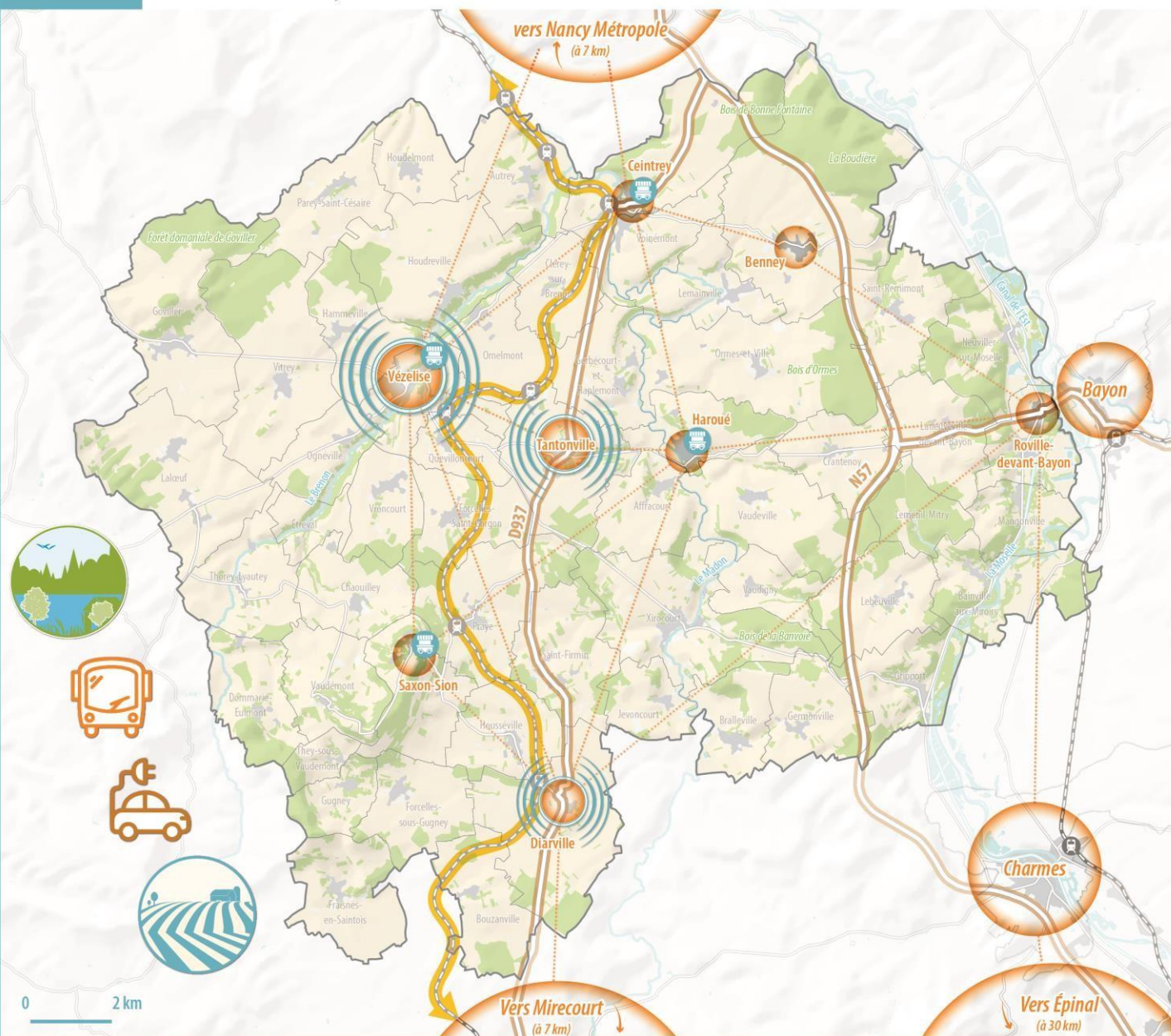
Miser sur le développement d'une économie de proximité pour dynamiser l'emploi local

Anticiper le développement de nouvelles filières agro-naturelles basées sur les richesses locales

- Soutenir les initiatives de diversification des activités agricoles qui renforcent l'identité du Saintois :
 - *Maintenir et renouveler les ceintures de vergers typiques du territoire ;*
 - *Encourager des activités agricoles qui participent de l'enrichissement : maraichage, vignes,...*
- Utiliser et développer le potentiel d'énergie renouvelable : valorisation et adaptation à la diversion du marché, incitation à l'installation de panneaux solaires/photovoltaïques et leur intégration sur les toitures des maisons et les équipements publics.

Axe 1. Un Pays Saintois volontaire pour faire valoir les solidarités, gage du bien vivre ensemble

PLUi de la Communauté de Communes du Pays du Saintois



Orientation 1 : Promouvoir un cadre de vie attractif à travers une offre quotidienne adaptée aux besoins de chacun

-  Consolider l'offre résidentielle pour répondre aux besoins actuels et futurs
-  Placer l'habitant au cœur des réflexions en améliorant son cadre de vie paysager :
Préserver et développer les espaces publics en s'appuyant sur l'opportunité des usoirs
Intégrer et mettre en valeur des espaces de respiration naturels et paysagers en cœur de village
-  Maintenir et renforcer l'armature territoriale des services, garante d'un maillage équilibré du territoire
- Réduire la dépendance à la voiture particulière pour la majorité des déplacements et favoriser l'émergence de modes alternatifs :
 -  Accompagner la remise en service de la ligne 14
 -  Étendre l'offre de transport en commun, notamment à travers l'élargissement du service Mobilité Solidaire
 -  Proposer une offre alternative facilement accessible par tous

Orientation 2 : Miser sur le développement d'une économie de proximité pour dynamiser l'emploi local

- Conforter les initiatives génératrices d'emplois et valoriser les savoirs faire locaux :
 -  L'offre commerciale et artisanale existante
 -  Marchés de producteurs
-  Pérenniser l'activité agricole et élargir les perspectives économiques liées à l'existant
-  Anticiper le développement de nouvelles filières agro-naturelles basées sur les richesses locales

Sources : IGN, CC Moselle et Madon, RPG 2017
Réalisation : CITADIA et Even Conseil, Janvier 2020



2

**Déterminé pour une identité rurale
verte et partagée**

Déterminé pour une identité rurale verte et partagée

Orientation 1 : Pérenniser l'identité paysagère du Saintois tout en renouvelant son image

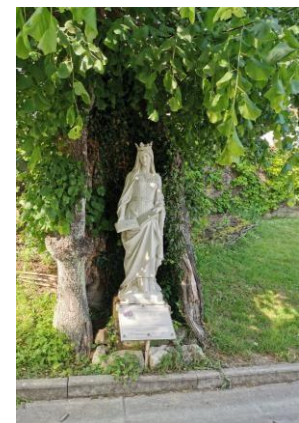
Orientation 2 : Œuvrer en faveur d'une croissance mesurée et respectueuse des ressources du Saintois

Orientation 3 : Construire une identité touristique autour des ressources agro-naturelles et patrimoniales du territoire

Pérenniser l'identité paysagère du Saintois tout en renouvelant son image

Préserver les grands paysages du Saintois formant l'armature du cadre de vie

- Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire entre plaine agricole, plateaux boisés et cultivés, vallées encaissées arborées, espaces de vergers, ... :
 - Définir durablement une limite pour l'extension urbaine afin de préserver les grands paysages ;
 - Protéger les éléments paysagers ponctuels témoins de l'identité des communes et du territoire et supports de qualité du cadre de vie (vergers, alignements d'arbres, ...) ;
 - Valoriser le patrimoine historique et bâti qui participe à l'identité du territoire et à l'offre touristique et de loisirs.



Pérenniser l'identité paysagère du Saintois tout en renouvelant son image

Préserver les grands paysages du Saintois formant l'armature du cadre de vie

- Améliorer la qualité paysagère des axes structurants utilisés par l'ensemble des habitants pour les déplacements quotidiens :
 - *Préserver les ouvertures et perspectives visuelles depuis les axes routiers et sites stratégiques ;*
 - *Renforcer l'accompagnement paysager des voies de déplacements qui participe aussi de l'armature écologique.*



Pérenniser l'identité paysagère du Saintois tout en renouvelant son image

Renforcer la qualité du cadre de vie au cœur des villages lorrains, témoin de l'identité rurale du territoire

- Qualifier les entrées de villages et de territoire fragilisées afin d'améliorer la lecture du paysage urbanisé et naturel du territoire ;
- Préserver et aménager des espaces publics de qualité pour favoriser leur appropriation :
 - *Exploiter le potentiel des usoirs (végétalisation, etc.) ;*
 - *Préserver des espaces paysagers de respiration au cœur des tissus ;*
 - *Valoriser la présence de l'eau au cœur des bourgs (réhabiliter les berges, valoriser le petit patrimoine associé comme les fontaines, lavoirs...).*



Pérenniser l'identité paysagère du Saintois tout en renouvelant son image

Renforcer la qualité du cadre de vie au cœur des villages lorrains, témoin de l'identité rurale du territoire

- Assurer un environnement bâti de qualité en encadrant les caractéristiques architecturales, paysagères et environnementales des constructions :
 - *Valoriser les éléments bâtis identitaires du territoire caractéristiques des maisons lorraines ;*
 - *Transformer les constructions existantes dans le respect du patrimoine existant et des éléments architecturaux remarquables (conservation de l'aspect d'origine, ouvertures, respect des techniques traditionnelles, restauration des matériaux...) ;*
 - *Inventer une architecture contemporaine en s'inspirant du vocabulaire architectural traditionnel local.*

Œuvrer en faveur d'une croissance mesurée et respectueuse des ressources du Saintois

Conserver l'attractivité résidentielle du territoire vis-à-vis des actifs de Nancy tout en évitant l'effet dortoir

- Se préparer à accueillir **environ 200 à 250 habitants et permettre la mise en marché d'environ 1050 à 1100 logements à l'horizon 2040**, pour les besoins de ces nouveaux arrivants comme des ménages du territoire :
 - *Proportionner le développement résidentiel en fonction de l'attractivité des communes.*
- Mettre l'accent sur la revitalisation du bourg de Vézelize :
 - *Mettre en œuvre les actions du programme de revitalisation de Vézelize ;*
 - *Travailler prioritairement sur l'amélioration du bâti et des aménagements urbains ;*
 - *Renforcer l'offre en équipements et services.*
- Accorder l'offre d'équipements et services avec le développement et les ambitions démographique du territoire.

Œuvrer en faveur d'une croissance mesurée et respectueuse des ressources du Saintois

Conserver l'attractivité résidentielle du territoire vis-à-vis des actifs de Nancy tout en évitant l'effet dortoir

- Garantir une bonne accessibilité aux pôles économiques et commerciaux internes et externes au territoire :
 - *S'accorder au niveau intercommunal sur la localisation des zones de développement économique ;*
 - *Pacifier les grands axes routiers qui traversent les bourgs/villages (RD913, RD570, D9, D5).*
- Assurer une animation territoriale pour développer un réseau d'entreprises.
- Développer l'accès au numérique sur le territoire afin d'assurer les bonnes conditions d'attractivité et développement des entreprises et du télétravail

Œuvrer en faveur d'une croissance mesurée et respectueuse des ressources du Saintois

Garantir des services environnementaux performants et respectueux des ressources

- S'engager pour une gestion durable de la ressource en eau :
 - *Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aires de protection des captages pour sécuriser la ressource en eau potable et y adapter les usages ;*
 - *Assurer une accessibilité égale à l'eau potable de l'ensemble des communes et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource mobilisable ;*
 - *Accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un assainissement performant.*
- Assurer et développer une collecte performante des déchets produits.

Construire une identité touristique autour des ressources agro-naturelles et patrimoniales du territoire

Dynamiser le tourisme sur l'ensemble du territoire

- S'accorder sur des produits touristiques à exploiter (fluvial/fluvestre, équin, ...) et mettre en relation les acteurs de la filière.
- Diffuser les flux touristiques à travers le Saintois en :
 - *Utilisant les grands itinéraires touristiques (V50, chemin d'interprétation du Madon notamment) comme porte d'entrée du territoire pour capter les flux ;*
 - *Tirant parti de la visibilité des sites emblématiques du Saintois (colline de Sion, Moselle, château d'Haroué, ...) pour en faire des points relais du tourisme et canaliser les flux sur l'ensemble du territoire.*
- Promouvoir la maison du tourisme et réfléchir au développement d'autres points d'informations touristiques.



Construire une identité touristique autour des ressources agro-naturelles et patrimoniales du territoire

Concrétiser le projet touristique à travers des aménagements dédiés

- Développer les parcours de randonnée pédestre, cyclable et équestre :
 - *Réaliser des liaisons douces intercommunales : de la Moselle à la Colline de Sion, de Flavigny-sur-Moselle à Ceintrey, le long de l'ancienne voie ferrée Nancy-Vézelize, le long des cours d'eau ;*
 - *Conforter la liaison sur l'ancienne ligne Thanry (Toul-Mirecourt) ;*
 - *Améliorer la lisibilité des parcours (signalétique, communication auprès des habitants et autres usagers du territoire, ...).*



Construire une identité touristique autour des ressources agro-naturelles et patrimoniales du territoire

Concrétiser le projet touristique à travers des aménagements dédiés

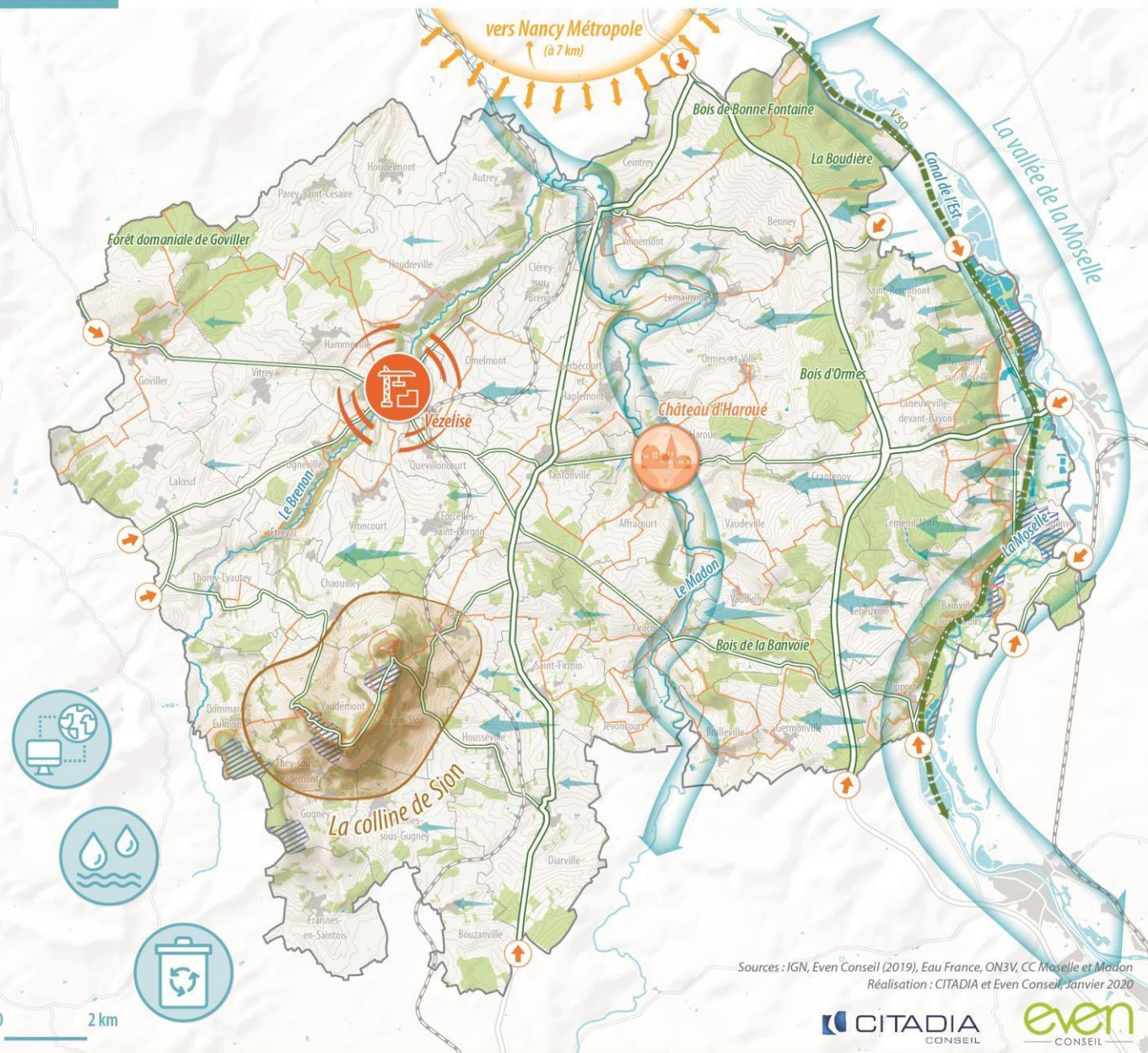
- Créer des points d'accueil touristique, notamment le long de la Moselle et au cœur du Pays du Saintois.
- Sensibiliser les habitants, visiteurs et touristes aux richesses naturelles et patrimoniales du territoire (panneaux informatifs, postes d'observation...).
- Engager des aménagements tout en limitant la pression sur les milieux naturels et en privilégiant un tourisme nature sans artificialisation de l'espace.

Accompagner le développement de l'hébergement chez l'habitant (gîtes, chambres d'hôtes, ...)

- Réhabiliter le bâti dans les villages afin de proposer une offre en hébergement touristique distinctive.
- Développer l'hébergement individuel et collectif.

Axe 2. Un Pays Saintois déterminé pour affirmer une identité rurale verte et partagée

PLUi de la Communauté de Communes du Pays du Saintois



Orientation 1 : Pérenniser l'identité paysagère du Saintois tout en renouvelant son image

Préserver les grands paysages formant l'armature du cadre de vie :

- Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères
- Améliorer la qualité paysagère des axes structurants

Renforcer la qualité du cadre de vie au cœur des villages lorrains, témoin de l'identité rurale du territoire :

- Qualifier les entrées de village et de territoire
- Assurer un environnement bâti de qualité en encadrant les constructions

Orientation 2 : Œuvrer en faveur d'une croissance mesurée et respectueuse des ressources du Saintois

Conserver l'attractivité résidentielle du territoire vis-à-vis des actifs de Nancy tout en évitant l'effet dortoir

- Mettre l'accent sur la revitalisation du bourg de Vézelize
- Développer des services aux entreprises en lien avec le haut débit

Garantir des services environnementaux performants et respectueux des ressources :

- S'engager pour une gestion durable de la ressource en eau (captages...)
- Pérenniser une collecte performante des déchets produits

Orientation 3 : Construire une identité touristique autour des ressources agro-naturelle et patrimoniale du territoire

Dynamiser le tourisme sur l'ensemble du territoire :

- Utiliser les grands itinéraires touristiques
- Tirer parti de la visibilité des sites emblématiques du Saintois pour en faire des points relais du tourisme

Concrétiser le projet touristique à travers des aménagements dédiés :

- Parcours de randonnée pédestre, cyclable et équestre
- Créer des points d'accueil touristique le long de la Moselle et mettre en valeur le Madon

Sources : IGN, Even Conseil (2019), Eau France, ON3V, CC Moselle et Madon
Réalisation : CITADIA et Even Conseil, Janvier 2020



3

**Engagé pour relever les défis de la
transition**

Engagé pour relever les défis de la transition

Orientation 1 : Protéger durablement les richesses du socle agro-naturel du Saintois

Orientation 2 : Opter pour un parti d'aménagement économe en espace et résilient

Orientation 3 : Prendre parti dans la transition en s'engageant pour un développement durable

Protéger durablement les richesses du socle agro-naturel du Saintois

Protéger les espaces naturels pour préserver et enrichir la biodiversité locale

- Protéger durablement les réservoirs de biodiversité qui sont les milieux les plus remarquables :
 - *Préserver les grandes entités boisées qui composent l'armature forestière du saintois ;*
 - *Favoriser le maintien et la reconquête des espaces ouverts prairiaux ;*
 - *Protéger strictement les milieux aquatiques et humides et les espaces associés qui présentent une grande richesse de biodiversité, participent à la gestion de l'eau et à la prévention des inondations ;*
 - *Restaurer les zones humides en maintenant les caractéristiques physiques, chimiques ou biologiques d'une ancienne zone humide ou d'une zone dégradée afin de lui rendre ses fonctions naturelles ;*
 - *Protéger strictement les milieux singuliers que sont les pelouses sèches et autres milieux thermophiles.*



Protéger durablement les richesses du socle agro-naturel du Saintois

Protéger les espaces naturels pour préserver et enrichir la biodiversité locale

- Favoriser les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité à l'intérieur du territoire et en lien avec les territoires voisins en :
 - *Définissant des protections permettant le maintien et le renforcement de la fonctionnalité des corridors écologiques (éviter l'urbanisation dans ces secteurs, maintenir des espaces de nature...);*
 - *Préservant les espaces relais (bosquets, vergers, alignements d'arbres et haies...) qui maillent autant le plateau que les vallées ;*
 - *Assurant la restauration et le renforcement de continuités fragilisées.*



Protéger durablement les richesses du socle agro-naturel du Saintois

Préserver les espaces agricoles dans leur diversité et activer leur multifonctionnalité

- Protéger l'ensemble des espaces agricoles pour leurs qualités agronomiques, paysagères voire écologiques (plateau agricole et grandes cultures, prairies pâturées des vallées, vergers...).
- Encourager le maintien et la diversification d'une agriculture locale qui valorise les espaces naturels :
 - *Réintégrer des espaces fonctionnels de la trame verte et bleue au sein des espaces agricoles qui participent aux corridors écologiques, à la protection de la ressource en eau, à la prévention des risques, etc...*

Opter pour un parti d'aménagement économe en espace et résilient

Privilégier un développement axé sur le renouvellement de l'existant

- Combler en priorité les dents creuses et les espaces délaissés au sein des espaces urbanisés.
- Répondre aux ambitions du SCoT en tendant vers un objectif de création de 70% de logements en renouvellement.
- Reconquérir les logements vacants et/ou disqualifiés :
 - *Poursuivre la mise en place d'outils incitatifs pour enrayer le phénomène de vacance (OPAH notamment).*

Limiter l'étalement urbain en visant un objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers en extension des enveloppes urbaines des villages, de l'ordre de 50% par rapport à la consommation réalisée les dix années précédant la promulgation de la loi Climat & Résilience (période 2011-2021) en s'appuyant sur la limite maximale de 30 ha fixée par le SCoT Sud 54.

Opter pour un parti d'aménagement économe en espace et résilient

Adapter les tissus lorrains à la transition écologique et énergétique

- Favoriser des formes urbaines et architecturales plus compactes pour limiter l'étalement urbain :
 - *S'accorder sur des densités moyennes qui traduisent un bien vivre sur le territoire ;*
 - *Définir des espaces de transition entre les nouvelles opérations et les espaces agricoles, naturels et forestiers ;*
 - *Encadrer le stationnement dans les nouvelles opérations et anticiper les nouveaux besoins.*
- Permettre la rénovation énergétique du bâti :
 - *en assurant l'insertion harmonieuse des dispositifs en lien avec le cadre bâti et paysager environnant ;*
 - *en améliorant l'information auprès des publics dans le cadre des programmes pouvant être mobilisés et des actions engagées par le territoire et ses partenaires (subventions aux travaux d'isolation, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).*

Opter pour un parti d'aménagement économe en espace et résilient

Adapter les tissus lorrains à la transition écologique et énergétique

- Encourager le recours à des modes de construction innovants recherchant performances environnementales et énergétiques :
 - *Privilégier un développement urbain favorable à la généralisation des principes bioclimatiques ;*
 - *Développer des constructions durables et accueillantes pour la biodiversité ;*
 - *Soutenir les principes d'éco-construction (utilisation de matériaux locaux et biosourcés...).*
- Encourager le développement de solutions d'énergies renouvelables dans les opérations d'aménagement ou pour les constructions individuelles :
 - *Favoriser une bonne intégration des dispositifs dans l'environnement bâti, préservant les qualités architecturales.*

Opter pour un parti d'aménagement économe en espace et résilient

Conditionner le développement à la mise en place d'un environnement sain et sûr

- Organiser le développement du territoire en dehors des espaces les plus touchés par les risques majeurs :
 - *Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque inondation dans les communes concernées en privilégiant un développement urbain en dehors des zones à risques.*
- Réduire la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances impactant le territoire :
 - *Prendre en compte l'ensemble des risques liés au transport de matières dangereuses ;*
 - *Préserver les personnes et les biens du risque mouvement de terrain (éboulements, glissement et effondrement) et sensibiliser au risque de retrait gonflement des argiles ;*
 - *Prévenir la vulnérabilité des populations face aux nuisances (routières, transport d'électricité...).*

Opter pour un parti d'aménagement économe en espace et résilient

Conditionner le développement à la mise en place d'un environnement sain et sûr

- S'adapter à l'augmentation de la vulnérabilité au changement climatique face aux phénomènes intenses exacerbant les risques naturels : sécheresses, inondations, mouvements de terrain, etc...



Prendre parti dans la transition en s'engageant pour un développement durable

Amplifier l'inscription dans la transition énergétique

- Réduire la dépendance énergétique du territoire pour s'orienter progressivement vers une autonomie énergétique en développant le mix énergétique local à travers l'exploitation de ressources locales :
 - *Développer l'exploitation du potentiel en énergie solaire, en géothermie, etc...*
 - *Favoriser et encourager le développement des énergies renouvelables au sein des secteurs stratégiques identifiés ;*
 - *Soutenir les initiatives collectives et permettre l'implantation des centrales solaires citoyennes.*
- Assurer une intégration optimale des dispositifs de production d'énergies renouvelables et locales dans l'environnement et le paysage.
- Associer l'agriculture à la production d'énergies renouvelables (méthanisation, filière-bois) afin de valoriser l'ensemble des gisements et des ressources disponibles.

Prendre parti dans la transition en s'engageant pour un développement durable

Intégrer le territoire dans les prémisses d'une économie circulaire

- Assurer une gestion optimale de la ressource en eau :
 - *Gérer la ressource en eau, en concertation avec les territoires voisins et l'ensemble des acteurs concernés (le monde agricole...)* ;
 - *Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits.*
- Poursuivre les efforts de prévention et de réduction des déchets :
 - *Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivité (réutilisation, tri...)* ;
 - *Promouvoir les initiatives d'économie circulaire en lien avec la déchetterie.*
- Participer à la préservation des ressources des sols et sous-sols :
 - *Valoriser l'usage de matériaux recyclés, biosourcés, locaux, dans les aménagements du territoire.*

Axe 3. Un Pays Saintois engagé pour relever les défis de la transition

PLUi de la Communauté de Communes du Pays du Saintois



Orientation 1 : Protéger durablement les richesses du socle agro-naturel du Saintois

Protéger les espaces naturels pour préserver et enrichir la biodiversité locale :

- Protéger durablement les réservoirs de biodiversité
- Boisement relais
- Favoriser les continuités écologiques
- Préserver les espaces agricoles dans leur diversité et activer leur multifonctionnalité
- Vergers, éléments-clé des paysages

Orientation 2 : Opter pour un parti d'aménagement économe en espace et résilient

Privilégier un développement axé sur le renouvellement de l'existant

- Limiter l'étalement urbain
- Adapter les tissus lorrains à la transition écologique et énergétique

Conditionner le développement à la mise en place d'un environnement sain et sûr :

Réduire la vulnérabilité face aux risques et nuisances, notamment inondations

- Zone potentiellement sujette à des risques d'inondation
- Zones inondables identifiées

S'adapter à l'augmentation de la vulnérabilité au changement climatique

Orientation 3 : Prendre parti dans la transition en s'engageant pour un développement durable

- Amplifier l'inscription dans la transition énergétique
- Intégrer le territoire dans les prémices d'une économie circulaire

Sources : IGN, BRGM, Even Conseil (2019), RPG 2017
Réalisation : CITADIA et Even Conseil, Janvier 2020



PLU

PAYS DU SAINTOIS

Plan Local d'Urbanisme intercommunal